



Exécution de la loi fédérale sur la formation professionnelle

L'Association suisse des métiers de la chimie et de la pharma (ASC) et «scienceindustries» ont déposé un projet de règlement concernant l'examen professionnel de *technicien en production chimique et pharmaceutique avec brevet fédéral / technicienne en production chimique et pharmaceutique avec brevet fédéral* conformément à l'art. 28 al. 2 de la loi fédérale du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle (RS 412.10) et à aux art. 25 et 26 de son ordonnance d'exécution du 19 novembre 2003 (RS 412.101).

Les personnes intéressées peuvent obtenir ce projet de règlement au Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation, Einsteinstrasse 2, 3003 Berne.

Le délai d'opposition auprès de cet office est de 30 jours.

28 janvier 2022

Secrétariat d'Etat à la formation,
à la recherche et à l'innovation

